No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
1	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P 196-198	Veuillez préciser ce qui suit : eu égard à la peinture du « 5 ^{ème} revêtement » pour C-5, F-11 et F-13, il est indiqué « Résine fluorescente », mais le « Manuel de peinture pour les ponts routiers en acier » fait mention de « Manuel de peinture pour les ponts routiers en acier » de l'Association Japonaise des Routes (JRA), mars 2014.	Cette précision pourra être apportée si nécessaire au démarrage du projet.
2	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P196-198	Veuillez préciser ce qui suit : eu égard à la peinture du « 4 ^{ème} revêtement » pour C-5, F-11 et F-13, il est indiqué « Résine fluorescente », mais le « Manuel de peinture pour les ponts routiers en acier » fait mention de « Manuel de peinture pour les ponts routiers en acier » de l'Association Japonaise des Routes (JRA), mars 2014.	Cette précision pourra être apportée si nécessaire au démarrage du projet.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
3	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P197	Veuillez préciser que la quantité standard par pulvérisation à la spécification F-11 pour le « 5 ^{ème} revêtement » est « (170 par pinceau) », mais il semble que ce soit « (120 par pinceau) ».	Nous vous prions de bien vouloir faire votre offre en tenant compte du dossier de soumission mis à votre disposition.
4	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P197-199	Veuillez préciser que le type de peinture de F-12, et J et E pour le « 1 ^{er} revêtement » est « Apprêt riche en zinc inorganique », mais il semble que ce soit « Peinture riche en zinc inorganique ».	Cette précision pourra être apportée si nécessaire au démarrage du projet.
5	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P198-199	Veuillez préciser ce qui suit : La peinture de F-13 et F-14 pour le « 1 ^{er} revêtement » est « Apprêt riche en zinc inorganique », mais le « Manuel de peinture pour les ponts routiers en acier » de l'Association Japonaise des Routes (JRA), mars 2014, fait mention de « Peinture riche en zinc organique ».	Cette précision pourra être apportée si nécessaire au démarrage du projet.
6	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P198	Veuillez préciser que le nom de la rubrique pour F-13 est « Peinture en atelier », mais il semble que ce soit « Peinture sur	Je vous prie de bien vouloir vous en tenir au dossier d'Appel d' offres.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			le site ».	
7	CCTP Partie II 11.3.3.4 b) Système de peinture	P200	Il est indiqué que les chanfreins pour les bords autres que ceux exposés à l'air extérieur sont de 0,5 à 1,0 mm, mais cela peut-il être interprété comme étant 0,5 mm ou plus ?	Veuillez-vous conformer au texte mentionné dans le DAO au chapitre 11.3.3.4 b) Système de peinture du CCTP Partie II.
8	CCTP Partie I 1.3(5) (e) Équipement des ouvrages routiers	P10	Veuillez fournir un plan/dessin ou l'emplacement de l'électricité à installer sous le tablier.	Le plan/dessin ou l'emplacement de l'électricité à installer sous le tablier ne sont pas nécessaires à l'étape de la soumission.
9	CCTP Partie II 11.3.2.2	P174	Veuillez indiquer le nombre de voyages et le nombre de voyageurs par voyage pour estimer les coûts de réception à l'usine.	L'entreprise devra prévoir deux (02) voyages pour 05 personnes pour la réception à l'usine.
10	CCTP Partie II 12.8 Corniches et couverture métallique de	P272	Veuillez confirmer dans quelle rubrique du devis quantitatif se trouvent les coûts des corniches	Nous vous prions de bien vouloir ajouter une ligne dont le numéro de prix sera L7,00 Corniche métallique . La quantité à prendre en compte est 1500ml . La

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
	sous-face du tablier			composition du prix et les modalités de règlements seront conformes au prix L4.00 Barrière de sécurité BN4-16
11	CCTP Partie I 10.2.3 (4) Phase 4: Tablier et ouvrages provisoires	P72	Cette sous-section énumère les épreuves de chargement dans le cadre d'une étude, mais les spécifications des épreuves de chargement ne sont pas incluses dans le CCTP. Veuillez confirmer que les épreuves de chargement sont nécessaires pour les échangeurs et les passerelles piétonnes. Dans l'affirmative, veuillez fournir les spécifications pour les épreuves de chargement.	Nous vous informons que les épreuves de chargement sont obligatoires sur les échangeurs et les passerelles piétonnes et devront être exécutées conforment au guide technique du SETRA intitulé Epreuve de chargement sur les ponts routes et les passerelles piétonnes.
12	CCTP Partie II 11.7.3.2 Combinaisons d'actions élémentaires pour les piles	P234	Le facteur de charge 1.1 est appliqué à deux charges de véhicules exceptionnels mc120 et E3F en plus de celles spécifiées à la NF EN 1990/A1/NA. D'où vient le facteur 1.1?	La réponse à cette question n'est pas nécessaire pour l'élaboration de votre offre. Toutefois elle sera abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
13	CCTP Partie II 12.5.2.2 Appareils d'appui à pot	P262	Est-il acceptable d'adopter des appareils d'appui en élastomère pour les ponts routiers au lieu des appareils d'appui à pot pour	La réponse à cette question n'est pas nécessaire pour l'élaboration de votre offre. Toutefois elle sera abordée au démarrage du projet avec l'entreprise

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			les échangeurs ?	Adjudicataire.
14	CCTP Partie II 12.8 Corniches et couverture métallique de sous-face du tablier	P272	L'article 12.8.2 du CCTP, Partie II stipule « Une structure en aluminium anodisé en alliage 5754 conforme aux normes NF EN 573 et NF EN 755 » et l'article 12.8.5 dudit CCTP stipule « Les bardages seront mis en peinture avec une garantie d'aspect ». Sur la base de ces deux stipulations, il est entendu que les membres en aluminium sont à la fois anodisés et peints. Le revêtement de peinture recouvrira la surface de l'aluminium anodisé. Par conséquent, l'anodisation ne changera pas l'apparence du revêtement, tout en entraînant une augmentation des coûts de production. Veuillez confirmer que l'anodisation est nécessaire pour les composants du revêtement en aluminium.	Cette confirmation n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
15	CCTP Partie II 11.2.2.10 Pièces de suspension pour l'entretien	P172	L'article 11.2.2.10 du CCTP Partie II stipule « L'Entrepreneur devra proposer le dispositif d'accrochage pour le matériel d'inspection et d'entretien de l'ouvrage et les charges correspondantes à prendre en compte dans le dimensionnement de la structure.	Cette confirmation n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			Il est précisé que ces dispositifs ne doivent pas être installés au-dessous de la corniche d'habillage en aluminium de la rive des caissons pour des raisons d'aspect architectural. » Toutefois, il n'est pas considéré comme approprié de suspendre la passerelle d'entretien à partir de l'encorbellement de la	
			poutre transversale en raison de la circulation sous le tablier. Sur cette base, est-il possible d'omettre le dispositif d'accrochage? L'accès à la sous-face du tablier devrait pouvoir être réalisé à l'aide d'une plateforme mobile sur chenille?	
16	Section II, DP IS 11.3 (d) C. Préparation des offres	DP-2	Veuillez décrire les documents à préparer pour «1. Sous-détails des prix. ». Veuillez également fournir le format standard correspondant.	Il n' y pas de format standard chaque soumissionnaire devra proposer son cadre de sous détails des prix.
17	Section VI. ST Spécification des travaux	Section VI. ST N.A.	La Section VI Spécifications des travaux n'est pas incluse dans le dossier d'appel d'offres. Veuillez fournir le document en question.	La Section VI Spécifications des travaux fait parties des documents à votre possession à savoir : Volume II : CCTP1 Volume II : CCTP2

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			Table des matières	
			Avis d'appel d'offres	
18	CCTP Partie II 11.2.2.8	P171	L'article 11.2.2.8 stipule « L'Entrepreneur devra proposer à l'approbation de l'Ingénieur le programme d'essais qu'il doit	L'Entrepreneur effectuera des essais d'épreuves de chargement sur tous les ouvrages d'Arts du projet.
	Article 11 Ouvrages d'art		réaliser afin de garantir le bon fonctionnement de la structure. »	
	Dalles composite acier-béton		Veuillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire que l'Entrepreneur	Pour la réponse à la question d'incorporer des barres d'armatures dans la dalle
			effectue des épreuves de chargement sur le tablier en dalles	composite n'est pas nécessaire à l'étape
			composite pour le projet en cours, et que les résultats des	de la soumission mais sera aborder au
			épreuves effectuées par le passé s'avèrent utiles. Il convient	démarrage du projet avec l' entreprise adjudicataire.
			également de noter que nous avons l'intention d'incorporer	
			toutes le barres d'armature en rouge sur le schéma ci-dessous	
			dans les dalles composites du tablier afin de se conformer aux	
			exigences relatives aux détails de ferraillage des ancrages des	
			barrières BN4 qui sont données dans la « Barrière de sécurité	
			pour la retenue des poids lourds - Barrières de niveau H2 ou	

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			en rouge : partie du ferraillage type du guide GC correspondam à l'ancrage dans le tablier en vert : partie du ferraillage type du guide GC correspondam à la flexion du hourdis	
19	CCTP Partie II 11.2.2.8 Article 11 Ouvrages d'art Dalles composite acier-béton	P171	La visualisation du tablier en acier composite que nous avons l'intention de proposer pour l'appel d'offres est illustrée ci-dessous.	Il n' est pas prévu d'essai de collision de véhicule mais une note de calcul justifierais le changement.
			Le schéma ci-dessous indique les détails de renforcement standard pour la dalle du tablier en béton armé qui interface	

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			avec l'ancrage des barrières BN4. Le schéma est à l'origine	
			inclus dans la « Barrière de sécurité pour la retenue des poids	
			lourds - Barrière de niveau H2 ou H3 »	
			Nous n'avons par l'intention d'installer des barres d'armature	
			HA12 avec une barre marquée 2 et des barres d'armature	
			longitudinales inférieures HA10 avec une barre marquée 7	
			figurant dans le schéma ci-dessous, parce que ces barres	
			seraient incompatibles avec les membres en acier transversaux	
			qui sont soudés sur la plaque inférieure en acier. Toutefois, la	
			plaque inférieure et les membres en acier joueront le rôle de ces	
			barres qui ont été omises. Nous comprenons, sur cette base, que	
			l'omission de ces barres n'entraîne pas un écart du standard, et	
			que par conséquent aucun essai de collision de véhicule n'est	
			nécessaire. Veuillez confirmer que notre interprétation est	
			correcte.	

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			Coupe transversalc A A (Ferraillage de la cerniche non représenté) Echelle: 1/10 Cotes en mm 18 5 Cadres e 12 10 HA 10 10 pm 2 HA 12 8 p.m Cadres HA 12 8 p.m 10 Filents HA 12 8 55	
20	CCTP Partie II Article 1 Generalités 1.3.2 Chargements exceptionnels	P2	Les charges exceptionnelles sont la charge militaire Mc120 et la charge exceptionnelle E.3F.1. Par conséquent la charge LM3 telle que définies dans la norme EN1991-2 ne doit pas être prise en compte. Merci de le confirmer.	Cette clarification n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
21	CCTP Partie II Article 1 Generalités 1.3.2 Chargements exceptionnels	P2	Conformément au chapitre 1.3.2 les convois exceptionnels sont considérés comme pouvant circuler en dehors de toute autre charge routière concomitante. Par conséquence l'annexe A de l'annexe nationale française du 1991-2 ne doit pas être utilisé. Merci de le confirmer.	Cette clarification n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
22	CCTP Partie II Article 1 Generalités 11.1.3.3 e) Charges d'Exploitation (Q)	P161	Parmi les charges horizontales, aucune mention est donnée pour les forces latérales dues au freinage en biais ou au dérapage (telles que définies dans EN 1991-2 4.4.2 (4)). Merci de confirmer que l'on peut négliger ces charges.	La réponse à cette question n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais cette question pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
23	CCTP Partie II Article 1 Generalités 11.1.3.3 c) Charges d'Exploitation (Q)	P161	Merci de préciser si le DBA (séparateurs double en béton adhérent) est considéré comme un dispositif de retenue temporaire ou permanent. Cela impacte la disposition des charges routières LM1 (EN 1991-2 cf. 4.2.3 (4)) et exceptionnelles.	le DBA (séparateurs double en béton adhérent) est considéré comme un dispositif de retenue permanent
24	CCTP Partie II Article 1 Generalités 11.1.3.3 b) Charges d'Exploitation (Q)	P161	Compte tenu de la largeur du tablier, il faut clarifier si les charges exceptionnelles (appliquées sur une partie de la chaussée) se combinent avec le modèle de charge LM1 sur l'autre partie de la chaussée. A titre d'exemple la figure 1 et 3 montrent la charge exceptionnelle seule sur l'ouvrage (avec	Cette clarification n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			hypothèse de DBA temporaire dans la figure 1 et DBA	
			permanent dans le figure 3) et la figure 2 avec la charge	
			exceptionnelle dans une partie et l'LM1 dans l'autre partie de la	
			chaussée. Merci de préciser la configuration à retenir.	
			Figure 1	
			I 1005 St. II	
			Figure 2	
			II III III III III III III III III III	
			Figure 3	
			RET NOORA III NOORA I	
25	CCTP Partie II	N.A.	La limite d'ouverture des fissures n'est pas déclarée dans le	Cette confirmation n'est pas nécessaire
	Article 11 Ouvrages d'art		CCTP. On propose d'utiliser la méthode dans NA EN 1992-2	pour la soumission de votre offre mais la
	N.A.			préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			7.3.1. Merci de confirmer que cette approche est acceptable.	Adjudicataire.
26	CCTP Partie II Article 11 Ouvrages d'art 11.3.2.2 Fabrication et Assemblag	P174	Merci de nous confirmer que vis-à-vis du modèle global, il n'est pas nécessaire de modéliser le phasage de construction et donc l'application du poids propre et le durcissement (comportament mixte) de l'hourdis. L'application de l'hourdi "d'un seul coup" parait une méthode pertinente notamment dans le cas en objet (coulage en place des plots du hourdis par pianotage).	Cette confirmation n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
27	CCTP Partie II Article 11 Ouvrages d'art N.A.	N.A.	Le calcul de l'enrobage est effectué conformément au NA EN1992-1-1 4.4.1.3 et à la guide SETRA pour lesquels Δcdev = 5mm peut s'utiliser au lieu de 10mm. Merci de nous confirmer cette approche.	Cette confirmation n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais la préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
28	CCTP Partie II Article 11 Ouvrages d'art 11.1.3.1 a) Charges Permanentes (G)	P158	Merci de nous confirmer que le poids de béton frais est à utiliser pour le calcul éléments de coffrage et non pas pour les éléments principaux de l'ouvrage.	Cette confirmation n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais préoccupation pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
29	CCTP Partie II Article 11 Ouvrages d'art 11.1.3.1 b) Charges Permanentes (G)	P158	Merci de préciser l'emplacement de la charge "réseaux", listée dans le tableau de poids des équipements du tablier.	La réponse à cette question n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais cette question pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
30	CCTP Partie II Article 11 Ouvrages d'art 11.2.2.5 (6) c Justification en Fatigue	P170	CCTP 11.1.3.3 c) précise que la charge à utiliser pour la justification de la fatigue est le FLM3 définie dans EN 1991-2. Comme l'étendue de variation de contrainte et donc la justification à la fatigue dépende fortement de la charge appliquée, il est proposé d'utiliser aussi la méthode de justification Eurocode (par exemple celle au 9.5 du EN 1993-2)	La réponse à cette question n'est pas nécessaire pour la soumission de votre offre mais cette question pourrait être abordée au démarrage du projet avec l'entreprise Adjudicataire.
31	CCTP Partie II Article 11 Ouvrages d'art 11.2.2.10 Pièces de Suspension pour l'Entretien	P172	Des dispositifs d'accrochage (rail?) du matériel d'inspection et d'entretien doivent être installés au-dessous de la corniche d'habillage et doivent être prévus pour le dimensionnement de la structure. Il parait toute de même plus pertinente d'effectuer les opérations de maintenance directement depuis la route en-dessous. Si cela est bien le cas, pouvons nous négliger ces	Vous devez considérer les rails Halphen comme dispositifs d'accrochage.

No.	Rubrique/Section/Volume/Partie	Page/Plan	Questions	Réponses
			dispositifs?	